



L'AGROFORESTERIE INTRAPARCELLAIRE : L'ARBRE DANS LA PARCELLE AGRICOLE

Une pratique ancestrale

C'est "un système de production associant arbres et plantes cultivées ou pâturées dans une parcelle agricole". Dans les systèmes agroforestiers de plaine, les arbres et les haies ont été placés en périphérie de parcelles. Dans les secteurs d'élevage, l'arbre est plus "facilement" resté au cœur des parcelles (ex : prés-vergers...). L'agroforesterie moderne, ou agroforesterie intraparcellaire, est une technique qui introduit les arbres au cœur des parcelles cultivées, en s'inscrivant dans une logique d'optimisation de l'espace et du temps.

Une vision moderne

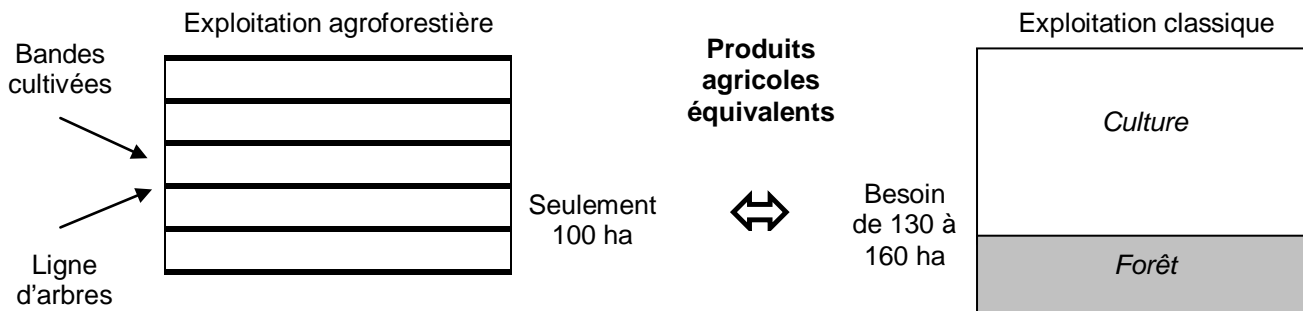
L'agroforesterie intraparcellaire d'aujourd'hui s'adapte aux pratiques agricoles actuelles :

- Une faible densité d'arbres (30 à 100 arbres /ha),
- Des lignes à large espacement, adapté à la mécanisation,
- Des techniques de taille et d'entretien appropriées et indispensables.

On recommande de planter des arbres en mélange d'espèces forestières pour limiter les risques sanitaires et économiques (propagation des maladies et ravageurs...). Cela permet aussi d'échelonner les dates de maturité des arbres, et de décaler la récolte et le renouvellement (pas de coupe brutale).



Parcelle en agroforesterie



Une exploitation de 100 ha agroforestiers engendrerait autant de produits agricoles et de bois qu'une exploitation de 130 à 160 ha où culture et forêt seraient séparées. L'association des deux productions sur une même parcelle est donc plus rentable à surface équivalente. Cependant l'intérêt économique ne sera réel qu'une fois les arbres récoltés au bout de 15 à 50 ans selon les essences.

Une réponse aux enjeux agricoles et environnementaux

L'agroforesterie intraparcellaire, comme toutes les formations arborées des territoires agricoles (haie, bosquet...), apporte une réponse à de nombreux enjeux agricoles et environnementaux :

- Fertilisation du sol grâce aux branches et feuilles en surface, et aux fines racines en profondeur,
- Amélioration du contrôle biologique des ravageurs des cultures par la faune auxiliaire,
- Augmentation de la rétention en eau du sol grâce à un taux d'humus plus élevé,
- Réduction de l'évaporation du sol et de la transpiration de la culture grâce à l'ombre portée,
- Récupération du lessivage* par les racines situées en profondeur,
- Fixation du carbone atmosphérique et lutte contre l'effet de serre.

Agroforesterie et PAC (Politique Agricole Commune)

Les parcelles agroforestières comportant moins de 200 arbres/ha sont éligibles aux aides de la PAC, au même titre que les parcelles exclusivement cultivées. Elles peuvent être comptabilisées parmi les surfaces en "particularités topographiques", obligatoires pour chaque exploitation et fixées à 3 % de la SAU en 2012 et amenées à évoluer pour la prochaine PAC.

L'agroforesterie en Poitou-Charentes

Depuis 2010, dans le cadre de la mesure 222 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal), une aide financière à l'installation de parcelles agroforestières est mise en place en Poitou-Charentes. C'est un co-financement Europe-Région qui peut atteindre 70 à 80 % du coût de la plantation. Quelques conditions :

- Exercer une activité agricole,
- Surface minimale : 3 ha (susceptible d'évoluer) de terre agricole, exceptées les prairies naturelles,
- Densité : 30 à 200 arbres hectares,
- Sur factures acquittées.

Formulaire et notice sont en ligne sur le site de la Direction Régionale des Territoires :

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>